

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1119

présenté par

Mme Lingemann, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Thillaye, Mme Poueyto et M. Blanchet

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la deuxième phrase de l'alinéa 57, substituer au mot :

« guerre »

le mot :

« défense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'utiliser le terme "économie de défense" plutôt que le terme "économie de guerre" en raison de sa connotation moins chargée et négative. L'utilisation du terme "économie de guerre" évoque généralement des images de conflit. Cela peut créer une atmosphère anxiogène, ce qui n'est pas souhaitable lorsque l'on parle de politiques économiques liées à la sécurité nationale.

En utilisant le terme "économie de défense", on met l'accent sur l'anticipation, la protection et la sécurité plutôt que sur la violence et les conflits armés. Cela permet de mieux refléter l'objectif principal de ces politiques, qui est de préserver la sécurité du pays et de ses citoyens. En utilisant un terme plus neutre et moins chargé émotionnellement, il est possible de promouvoir un dialogue plus constructif et d'encourager une approche basée sur la préparation et la dissuasion plutôt que sur l'agression.